



BOURSE D'EXTERNAT 2025-2026

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits en 3^e année de médecine, au titre de l'année universitaire 2025-2026, que pour bénéficier de la bourse d'externat, ils doivent obligatoirement :

Déposer auprès du Service de scolarité :

- o Une copie certifiée conforme de leur Carte d'Identité Nationale (CIN).
- o Une attestation RIB cachetée et signée par la banque au nom de l'étudiant.
- o Remplir le formulaire ci-dessous.

[Bourse d'Externat - Formulaire](#)

Prière d'agrafer et de rassembler ces documents dans une chemise à bulles, puis de noter sur la chemise votre nom, prénom et numéro de CIN, niveau d'études et filière.

NB : Le dépôt des dossiers et la soumission des formulaires sont ouverts jusqu'au vendredi 19 décembre 2025, jusqu'à 15h.

Aucun document ou formulaire ne sera accepté après cette date